



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2002
Français
Original: anglais

Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable

Quatrième session

Bali (Indonésie), 27 mai-7 juin 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétaire général

Additif**

Document de concertation établi par les jeunes***

Priorités et initiatives de partenariats en matière de développement durable : grand groupe des jeunes

* A/CONF.199/PC/15.

** La note explicative, demandée au titre du paragraphe 8 de la résolution 53/208 B, dans lequel l'Assemblée générale a décidé « que, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence, les raisons de ce retard seront indiquées dans une note explicative figurant dans le document », n'était pas jointe au document original.

*** Le présent document a été établi par le Forum des jeunes du Sommet mondial pour le développement durable. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.



Introduction

1. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, les jeunes du monde entier se sont rencontrés à plusieurs reprises pour définir ensemble les priorités pour l'avenir. Les jeunes ont conscience des efforts déployés en faveur du développement durable lors de la Conférence de Rio. Cependant, en tant que représentants de la génération future, nous sommes très déçus par l'absence continue d'engagement et de volonté politique pour mettre en oeuvre les résultats de la Conférence. Les jeunes ont suivi de près les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable et constatent avec regret l'absence de propositions concrètes et opportunes pour faire du développement durable une réalité.

2. Comme indiqué au chapitre 25 d'Action 21¹ et au principe 21 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement², il est indispensable d'associer les jeunes et les enfants à tous les niveaux de la prise de décisions, en particulier dans le cadre du développement durable où l'égalité entre les générations est primordiale. Les gouvernements et les autorités locales se doivent de faire participer des délégués de la jeunesse élus démocratiquement à toutes les réunions se tenant à l'échelon international, national, régional et local.

3. Les priorités et partenariats possibles décrits brièvement ci-dessous s'appuient sur plusieurs initiatives de jeunes, notamment le Forum mondial des jeunes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les travaux de délégués de la jeunesse qui ont assisté aux deuxième et troisième sessions de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, et l'examen à l'échelon international du chapitre 25 d'Action 21 par les jeunes, ainsi que les contributions recueillies par l'intermédiaire de la liste de diffusion du Forum des jeunes du Sommet mondial pour le développement durable.

1. Priorités de la jeunesse en matière de développement durable

4. Les jeunes affirment qu'un certain nombre de conditions doivent être réunies si l'on veut concrétiser

le développement durable. Il s'agit notamment de créer les conditions de la paix, de la démocratie et de la transparence dans les institutions politiques, d'éradiquer la corruption, d'éliminer la discrimination sous toutes ses formes, de stabiliser la croissance démographique et de vivre dans les limites de ce que la Terre peut supporter. Nous revendiquons également pour les populations autochtones le droit à l'autodétermination, le droit d'accéder à la propriété foncière et aux ressources. Nous continuons d'insister sur le fait que le développement durable apporte réellement une autre solution face à la militarisation car il est une garantie de paix.

5. Nous continuons de réclamer que la pauvreté soit éradiquée en reconnaissant l'écart grandissant entre riches et pauvres et nous réclamons l'effacement immédiat de la dette extérieure des pays en développement. Tous les pays développés doivent atteindre l'objectif qui consiste à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement. Nous appelons également les pays industrialisés à admettre qu'ils ont une dette écologique et sociale.

6. Nous appelons à la responsabilisation des jeunes par l'intermédiaire de communautés viables et autonomes. Étant d'avis que les humains et la nature sont plus importants que les bénéfices des entreprises transnationales, nous exigeons que celles-ci aient l'obligation de rendre compte de leurs actes, et que les traités relatifs au commerce international soient réexaminés en fonction de la viabilité des pratiques et même annulés en cas de besoin.

7. Nous revendiquons l'accès à l'information et la responsabilisation dans le cadre de l'enseignement scolaire et extrascolaire et des technologies de l'information et des communications afin de promouvoir une information d'ordre général sur le développement durable. Il faut garantir des sources de revenus durables en multipliant les programmes de formation professionnelle et les perspectives d'emploi.

8. Nous sommes préoccupés par le peu de progrès accomplis dans la mise en oeuvre des dispositions du chapitre 36 d'Action 21 concernant la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation. L'éducation de base doit être garantie pour les enfants et les jeunes (garçons et filles) d'ici à 2010. Tous les programmes éducatifs à tous les niveaux

doivent comporter un volet sensibilisation au développement durable.

9. La consommation excessive des pays développés se fait au dépend des pays en développement qui sont eux-mêmes exposés à ce type de consommation à l'avenir. Pour remédier à cette situation, il faut notamment établir des règles d'échange justes, avoir recours à la gestion du cycle de vie des produits et promouvoir les énergies renouvelables. Nous encourageons en outre les gouvernements et les industries à supprimer les subventions non viables, à adopter des techniques de production plus propres et des écotaxes, à réduire la production de produits chimiques toxiques et de gaz à effet de serre et à limiter la publicité des entreprises qui «pollue» les espaces publics.

10. Sans eau, il n'y a pas de vie sur Terre, nous continuons pourtant d'utiliser cette ressource d'une manière incompatible avec le développement durable. Sans les forêts, les ressources en eau n'existent plus. Nous demandons instamment que des mesures soient prises immédiatement pour arrêter la destruction des forêts. Nous encourageons les gouvernements, le système des Nations Unies et les parties prenantes à sensibiliser les citoyens à la gestion rationnelle de l'eau. Nous insistons pour que soient appliqués les règlements et traités internationaux adoptés pour protéger les ressources en eau douce.

11. Nous réclamons des mesures gouvernementales pour lutter contre le VIH/sida en faisant campagne pour la responsabilisation des femmes, la sexualité sans risques, l'éducation complète en matière de santé sexuelle, la mise à disposition de seringues stériles et l'accès aux traitements. Nous exigeons en outre que des mesures pratiques intégrées soient financées pour stabiliser la pandémie d'ici à 2005 et réduire la propagation d'ici à 2010.

2. Initiatives des jeunes en faveur de partenariats possibles

12. Les jeunes lancent un appel résolu à tous les États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile et aux entreprises pour qu'ils s'ouvrent aux jeunes et investissent dans leurs compétences et leurs aptitudes de manière plus concrète et efficace. En tant que jeunes, nous avons montré notre volonté

résolue de participer activement à notre développement et à celui de nos communautés.

13. Dans le cadre des résultats du Sommet de Johannesburg, il faut également intégrer les partenariats dans les valeurs et les principes de transparence, d'égalité, de parité, de correction des déséquilibres passés et de la participation intégrée.

Éducation

14. Nous préconisons les mesures suivantes :

a) Lancer des programmes pour sensibiliser et former les collectivités, y compris par un enseignement pratique sur les questions de développement durable en partenariat avec les institutions d'apprentissage, les syndicats, les entreprises, les autorités locales et d'autres partenaires concernés;

b) Utiliser les campus universitaires en tant que modèles viables pour d'autres agences et institutions de la société, des groupes d'étudiants locaux travaillant avec l'administration pour utiliser uniquement des ressources renouvelables et durables sur les campus;

c) Intégrer les connaissances sur la durabilité dans les programmes d'enseignement des écoles de commerce, d'ingénieurs et de droit (ainsi que dans tous les autres programmes universitaires), des partenariats locaux créant des groupes de travail pour intégrer la sensibilisation aux questions relatives à la durabilité dans leurs programmes d'enseignement;

d) Mettre en place des centres de technologies de l'information viables avec des classes virtuelles dans les collectivités rurales, reliées en réseau aux universités. À l'aide de techniques de conférence multimédias, les jeunes peuvent être formés dans les domaines qui les intéressent et acquérir de nouvelles compétences et techniques, telles que celles de l'agriculture biologique durable.

Participation des jeunes à la prise de décisions

15. Nous préconisons la création de forums locaux de jeunes qui leur permettraient de participer à la prise de décisions, notamment des conseils locaux de jeunes disposant d'un réel pouvoir et d'un financement approprié pour mener à bien leurs activités. La participation des jeunes à la prise de décisions sera ainsi garantie à l'échelon local.

Emploi et réduction de la pauvreté

16. Nous préconisons les mesures suivantes :

a) S'efforcer de créer des partenariats ayant pour objet de multiplier les perspectives d'emploi et les sources de revenus durables. Les jeunes doivent participer à l'élaboration de plans d'action pour l'emploi des jeunes, notamment la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes par la fourniture de données de meilleure qualité, la formation, et l'accès aux ressources et à l'encadrement par des personnes qualifiées;

b) Lancer des programmes de renforcement des capacités pour favoriser l'emploi, tels que la formation professionnelle et les prêts de microcrédit afin de créer des petites entreprises. À cette fin, on pourrait établir des partenariats avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales en raison des échanges directs qu'elles entretiennent avec les collectivités locales.

Production et consommation durables

17. Nous préconisons les mesures suivantes :

a) Définir des principes généraux pour faire en sorte que les campagnes de publicité encouragent les enfants et les jeunes à adopter des modes de vie viables à long terme, et lancer des campagnes de sensibilisation dans les pays développés, destinées à réduire la consommation excessive;

b) Établir des partenariats avec les autorités locales pour créer et maintenir des zones exemptes de toute annonce publicitaire dans les parcs publics, les écoles et les universités, et remplacer ces annonces par des créations artistiques de jeunes et d'enfants ou des messages les encourageant à adopter des modes de vie individuels.

18. Outre les règles de transparence juridiquement contraignantes, les jeunes se proposent d'établir des partenariats pour obliger les entreprises à rendre des comptes lorsque leurs méthodes de production ne sont pas viables. De façon générale, le but est d'éviter la dégradation de l'environnement et les violations des lois et des droits de l'homme.

Eau douce

19. Nous préconisons de travailler ensemble en vue, pendant et après l'Année internationale de l'eau douce

en 2003, d'apprendre aux jeunes générations à protéger, gérer et respecter les ressources mondiales en eau.

Santé

20. Les jeunes se proposent d'établir des partenariats qui appuieraient de véritables initiatives d'éducation pour la santé sexuelle faite « par et pour les jeunes », par l'exécution de programmes visant à promouvoir la notion et la pratique de vie positive, et la mise en place de mécanismes qui favoriseraient le changement des comportements chez les jeunes dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida.

3. Conclusion

21. En tant que jeunes, nous continuerons à oeuvrer pour faire du développement durable une réalité. Nous appelons à la mise en place d'un cadre éthique pour le développement durable en conformité avec les priorités nationales, régionales et locales. Nous nous engageons à respecter les priorités et engagements énoncés ci-dessus et réclavons l'application de mesures concrètes et opportunes en faveur du développement durable. Celles-ci doivent être appliquées dans un cadre acceptable de gouvernance et de financement mondial, qui tient compte de la nécessité de renforcer les économies des pays en développement.

22. Le Sommet mondial pour le développement durable doit déboucher sur de réels plans d'action et ne peut pas se contenter de promesses sans lendemain et d'occasions manquées. Il ne suffit pas de signer des documents, nous avons besoin de mesures concrètes pour garantir un meilleur avenir!

23. Les jeunes doivent participer à ce processus!

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I; Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² *Ibid.*, annexe I.